

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 25 mars 2019
Séance du 13 mars 2019

18 Relations Internationales - invitation de la ville de Chorzów (Pologne) - mandats spéciaux

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, Mmes CARLIER, FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. DEME.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

MM N'DIAYE, MARTIN, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, ASSAMTI, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mmes SOKOLONSKI, JAJAN, M. BOUADDI, Mme DUCHATELLE, MM LAMOUREUX, NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme GUENDOUZE
M. BELMHAND
M. ABBADI
Mme MOUSSATEN
Mme DUHIN
M. ATAKAYA
Mme BARBETTE
M. AKABLI
Mme MEHADJI
M. MONTES
M. SERTAIN
M. FACCHINI

Pouvoir à :
Pouvoir à :

M. CABARET
M. BOUKHACHBA
Mme FOURRIER-CESBRON
Mme CAPON
M. N'DIAYE
Mme LAMBRE
M. MARTIN
M. VILLEMMAIN
Mme CARLIER
M. LEMAIRE
M. NATANSON
Mme DUCHATELLE

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés mais excusés :	0
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	39
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération :	0

■ Rapport de présentation :

Madame Yesim SAVAS, conseillère municipale déléguée, expose :

Un accord de jumelage entre la Ville de Creil et la Ville de Chorzów a été signé en 2001. A travers différents échanges (échanges scolaires et sportifs, fêtes de la ville...), cette coopération a permis aux deux villes, de renforcer leurs liens et de travailler ensemble sur des problématiques communes, comme le renforcement de la mobilité internationale des jeunes et leur implication dans la vie locale.

Comme chaque année, entre la période du 15 mai et du 15 juin selon les années, la Ville de Chorzów invitera la Ville de Creil, dans le cadre de la Fête de la Ville (similaire à la Fête des Associations à Creil). Ce déplacement permettra également de discuter de l'avenir de la coopération entre les deux villes.

Afin de répondre favorablement à cette invitation et de poursuivre la collaboration entre nos deux communes, il est proposé d'accorder des mandats spéciaux à Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, Maire de Creil ou à son représentant, et à Monsieur Florent LELONG, conseiller municipal délégué à la Pologne.

maintenant !

Les frais liés à l'hébergement, à la restauration et aux transports sur place seront pris en charge par la Ville de Chorzów, les frais de déplacement de Monsieur VILLEMMAIN ou de son représentant et Monsieur LELONG, seront à la charge de la Ville de Creil. Le coût total de ce déplacement ne dépassera pas 300,00 €.

Il vous est demandé :

- d'approuver le mandat spécial donné à Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, maire de Creil, ou de son représentant,
- d'approuver le mandat spécial donné à Monsieur Florent LELONG, conseiller municipal délégué à la Pologne,
- d'approuver la prise en charge des frais occasionnés par ce déplacement.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29 et L2123-18,
 Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
 Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 13 mars 2019,
 Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39	Pour : 39	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'approuver le mandat spécial donné à Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, maire de Creil, ou de son représentant et à Monsieur Florent LELONG, conseiller municipal délégué à la Pologne.

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer les engagements de dépenses relatifs à ce mandat spécial et tous les documents y afférents.

Article 3 : d'imputer les dépenses sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville, compte 6532/04/RI.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Date d'affichage : **26 MARS 2019** Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

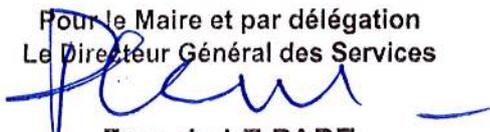
DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 29.03.19
 et publication ou notification le 29.03.19
 affiché le 26.03.19
 CREIL, le 29.03.1.2019


 Maire de Creil
 Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
 Le Directeur Général des Services


Francis LE PAPE

Envoyé en préfecture le 29/03/2019

Reçu en préfecture le 29/03/2019

Affiché le 26/03/2019

SLO

ID : 060-216001743-20190325-DLRG190325018-DE

[Faint, illegible text and a signature are visible in the lower right quadrant of the page.]